

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Objet de la délibération
N°98/2026
Election des délégués
du Conseil Municipal
et de leurs suppléants
en vue de l'Election
des Sénateurs.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 05 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Julien (Pouvoir donné à MAFFEI Pascal), GILLES Sacha (Pouvoir donné à MARTINO Clémentine), POUSSIN Patrick (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur :

En vue du renouvellement de la série 2 des sénateurs, le conseil municipal est convoqué impérativement le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner ses délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

La loi impose l'établissement de listes paritaires et les délégués sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle, à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Dans les communes de plus de 1 000 à 8 999 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant des dernières élections soit 5 délégués dans notre cas.

Le nombre de suppléants est de 3.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément, sur une même liste.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection des délégués, conformément à l'arrêté préfectoral ci-joint.

Pour cette élection, le Conseil municipal est présidé par Monsieur le Maire qui constitue le bureau électoral avec :

Comme membres les plus jeunes du conseil :

Madame MARTINO Clémentine, Madame DEFIANAS Anne-Laure

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 013-211300173-20260605-982026DEL-DE

Berger
Levrault

Délibération du conseil municipal N°98/2026 du 05.06.2026

Comme membres les plus âgés du conseil :
Madame AMY Renée, Madame TEISSEDRE Christine

Est désignée comme secrétaire du bureau :
Madame SOLINAS Alexandra

Est candidate 1 liste :
- BOULBON NOTRE COMMUNE

Où l'exposé du Maire, et après le dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrage exprimés : 19

- A l'issue du premier tour de scrutin, la liste BOULBON NOTRE COMMUNE
obtient 19 voix.

Après avoir procédé aux calculs en vertu du mode de scrutin à savoir le scrutin de liste à la proportionnelle, à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, sont élus :

Délégués titulaires :
- BECCIU Jérémie
- AMY Renée
- BURAVAND Jean-Paul
- DURBESSON Audrey
- CATILLON Vincent

Suppléants :
- BURAVAND Valérie
- ROCHE Jean-Louis
- SOLINAS Alexandra

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

*Extrait certifié conforme
au registre des délibérations*

*Fait à Boulbon,
le 05/06/2026*

Le Maire.

